

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 mai 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 21 de l'ordre du jour
Mondialisation et interdépendance

**Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration conjointe du Président de la République du Tadjikistan, Emomali Rahmon, et du Président de la République d'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, sur le renforcement de l'amitié et des relations de bon voisinage (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de l'ordre du jour.

(Signé) Mahmamin **Mahmaminov**



**Annexe à la lettre datée du 13 mars 2018 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration conjointe du Président de la République
du Tadjikistan, Emomali Rahmon, et du Président
de la République d'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev,
sur le renforcement de l'amitié et des relations
de bon voisinage**

Les 9 et 10 mars 2018, le Président de la République d'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, a effectué une visite officielle en République du Tadjikistan sur l'invitation du Président de ce pays, M. Emomali Rahmon.

Les chefs d'État, qui ont eu un dialogue ouvert, constructif, amical et fructueux, ont examiné en détail divers aspects cruciaux des relations actuelles entre la République du Tadjikistan et la République d'Ouzbékistan, les possibilités d'étendre et d'approfondir la coopération bilatérale multiforme dans les domaines de la politique, du commerce et de l'économie, des transports et des communications, de la culture, de l'action humanitaire, notamment, ainsi que d'autres questions d'intérêt commun et d'actualité aux niveaux régional et international.

Les chefs d'État ont rappelé avec satisfaction qu'un dialogue de haut niveau avait été noué avec succès entre leurs pays au cours des années précédentes et qu'il existait une dynamique positive en matière de renforcement de la coopération entre leurs pays. De plus, les chefs d'État,

Guidés par les affinités historiques et culturelles séculaires entre leurs peuples, qui reposent sur les principes forts de l'amitié, du bon voisinage et du respect mutuel,

Se déclarant convaincus que la coopération fructueuse et mutuellement bénéfique entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan sert les intérêts à long terme des habitants des deux pays et est essentielle au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité et au développement durable dans la vaste région qu'est l'Asie centrale,

Réaffirmant leur attachement aux principes et aux normes universellement reconnus du droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment les principes du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité et des avantages mutuels,

S'efforçant d'étendre et d'approfondir les relations entre leurs pays et de garantir la mise en œuvre rapide et intégrale des accords conclus,

Ont fait la déclaration suivante :

1. Les chefs d'État, pleinement conscients de leur responsabilité de maintenir et de renforcer la paix et la stabilité et de garantir le développement et la prospérité dans toute la région, guidés par les dispositions du Traité sur l'amitié éternelle entre la République du Tadjikistan et la République d'Ouzbékistan en date du 15 juin 2000, ont réaffirmé leur volonté de développer et de renforcer l'amitié, les relations de bon voisinage et la coopération qui ont toujours existé entre leurs deux pays ;

Les deux chefs d'État se sont déclarés convaincus que l'accord entre les deux États concernant certaines parties de leur frontière commune, signé durant la visite, aidera à atteindre cet objectif ;

Les chefs d'État ont rappelé qu'il importait de faire de la frontière séparant leurs deux pays un espace propice à l'amitié, au bon voisinage et à la coopération, afin de servir les intérêts vitaux des deux peuples frères ;

2. Les Parties, notant qu'il importe d'établir un dialogue politique constructif afin de consolider progressivement les relations entre leurs deux pays, ont souscrit à l'idée d'un renforcement des échanges à tous les niveaux ;

Les Présidents, soucieux d'étoffer encore le cadre juridique régissant la coopération à long terme et d'exploiter les immenses possibilités de coopération dans tous les domaines, ont convenu d'élaborer dans un futur proche un traité sur les partenariats stratégiques entre leurs pays ;

3. Le Président de la République du Tadjikistan, Emomali Rahmon, a apporté son soutien aux réformes de grande ampleur que son homologue ouzbek, Shavkat Mirziyoyev, a menées afin d'accroître le potentiel de son pays, de développer l'économie nationale, d'améliorer les conditions de vie de son peuple et d'accroître le prestige de son pays sur la scène internationale ;

Les hauts responsables tadjiks ont également appuyé les initiatives lancées par l'Ouzbékistan en vue de renforcer la coopération régionale, en particulier l'organisation d'une réunion consultative régulière des chefs d'État d'Asie centrale ;

4. Le Président ouzbek, Shavkat Mirziyoyev, a exprimé son soutien aux efforts déployés par son homologue tadjik pour garantir le développement socio-économique de son pays et pour renforcer la sécurité de la région ;

Les hauts responsables ouzbeks ont appuyé l'initiative du Tadjikistan relative à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) ;

5. Les Présidents ont souligné l'importance stratégique du renforcement des échanges commerciaux et de la coopération économique mutuellement bénéfiques entre leurs pays ;

Les Parties ont noté avec satisfaction la dynamique positive en matière de coopération commerciale entre leurs pays et souligné qu'il existait de nombreuses possibilités de diversifier les échanges commerciaux bilatéraux et de faire en sorte que leur volume atteigne 500 millions de dollars dans un avenir proche ;

À cet égard, les Parties ont également souligné qu'il importait de renforcer les échanges commerciaux entre leurs pays. Elles ont noté les vastes possibilités qui s'offraient à elles en matière de développement de la coopération industrielle, de création de coentreprises et de sociétés commerciales, de développement actif des infrastructures de commerce extérieur et des mécanismes d'importation et d'exportation, ainsi qu'en matière d'organisation de forums d'entreprises et d'expositions de produits industriels au niveau national dans les deux pays ;

Les Parties ont décidé de s'efforcer ensemble d'attirer et de stimuler les investissements dans les économies de leurs pays. Dans ce contexte, les Présidents se sont félicités de la signature par leurs gouvernements respectifs d'un accord portant sur la stimulation et la protection des investissements ;

Les Parties ont souligné que des expositions et des forums d'entreprises ont été organisés avec succès à Douchanbé et à Tachkent en 2017. Ces manifestations ont permis aux entreprises participantes de conclure de nouveaux contrats, et ont été l'occasion de signer de très importants ensembles d'accords commerciaux et de contrats ;

Les Parties ont également grandement apprécié la tenue de l'exposition intitulée « Made in Uzbekistan » (« Fabriqué en Ouzbékistan ») et du forum rassemblant des entreprises ouzbèkes et tadjikes organisé dans le cadre de la visite de haut niveau ;

Les deux chefs d'État ont accueilli avec satisfaction les résultats de la cinquième réunion de la Commission intergouvernementale consacrée à la coopération commerciale et économique, qui a eu lieu le 10 janvier 2018 à Douchanbé. Ils ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer les capacités de la Commission, qui est un mécanisme efficace chargé de résoudre certains problèmes liés au développement de la coopération dans les domaines du commerce, de l'économie, de la culture et de l'action humanitaire et de fixer des orientations potentielles pour les interactions futures entre les pays ;

Les pays ont noté qu'il importait d'étendre et d'approfondir les relations entre leurs régions, dans le cadre de l'accord sur la coopération interrégionale signé au cours de la visite officielle, et ce dans plusieurs domaines : le commerce, l'économie, la science et les technologies, la culture et l'action humanitaire ;

6. Les chefs d'État, qui se sont tout particulièrement penchés sur les façons de tirer pleinement parti des possibilités qui s'offraient à leurs pays en matière de transports, de communication et de transit, ont demandé aux autorités compétentes de renforcer la coopération dans ces domaines et d'étudier la question de la création ou de la rénovation de routes, de voies ferrées et de lignes aériennes entre leurs pays ;

Les Présidents ont accueilli avec grande satisfaction l'ouverture, en avril 2017, d'une ligne aérienne directe entre Douchanbé et Tachkent ;

Les Parties ont noté que la création ou la rénovation de routes, de voies ferrées et de lignes aériennes entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan contribuerait au renforcement des relations culturelles, humanitaires, économiques et commerciales entre les deux pays ;

Il a également été noté que le renforcement de la coopération aux fins de la mise en place de tarifs de concurrence pour le transport par voie ferroviaire de biens étrangers dans les deux pays permettrait de garantir une utilisation efficace des couloirs de transport existants ;

Les deux chefs d'État ont donc accueilli avec satisfaction la remise en service de la section de voie ferrée « Ghalaba-Amuzang » ;

7. Les deux chefs d'État ont souligné qu'ils accordaient une importance particulière à la coopération dans les domaines de la culture et de l'action humanitaire ainsi qu'à la mise en place de contacts directs et à l'échange de données d'expériences entre les institutions scientifiques, les établissements scolaires, les médias, les milieux artistiques et sportifs, les organisations de jeunes et de femmes, les syndicats et les autres institutions de la société civile ;

Les chefs d'État se sont félicités de la tenue en 2017 des Journées de la culture ouzbèke au Tadjikistan et des Journées de la culture tadjike en Ouzbékistan ;

Les chefs d'État ont insisté sur l'importance de renforcer la coopération dans les domaines de l'éducation et de la science, notamment entre les établissements d'enseignement supérieur et l'académie des sciences de chaque pays ;

Les Parties ont décidé de coopérer afin d'atteindre plusieurs objectifs : instaurer des conditions favorables à la formation des scientifiques et des enseignants ; organiser des échanges entre universitaires, spécialistes et enseignants et étudiants dans l'enseignement supérieur ; diffuser des informations sur la reconnaissance mutuelle des certificats de formation, des qualifications et des diplômes universitaires ;

8. Les Parties appuieront les efforts déployés par les centres culturels des deux pays pour préserver et développer les langues, cultures et traditions locales et prendront des mesures pour garantir les droits et protéger les intérêts des citoyens ouzbeks habitant au Tadjikistan, et inversement ;

Les Présidents des deux pays s'emploieront à améliorer l'enseignement du tadjik en Ouzbékistan et de l'ouzbek au Tadjikistan et à développer le réseau d'établissements dispensant un enseignement dans les deux langues. De plus, leurs pays coopéreront afin de mettre en place des échanges de livres éducatifs ou de fiction, de périodiques et de revues scientifiques et d'appuyer la traduction de grands classiques de la littérature et de la poésie et d'œuvres d'auteurs contemporains des deux États ;

Le Tadjikistan s'est félicité de l'inauguration de monuments représentant A. Jami et A. Navoi, deux grands représentants des peuples tadjik et ouzbek, et de la reconstruction à Samarcande du musée consacré à S. Ayni, père fondateur de la littérature moderne tadjike ;

L'Ouzbékistan, pour sa part, a salué la décision du Gouvernement tadjik de construire un parc nommé d'après A. Navoi à Douchanbé et d'y installer des monuments à la mémoire de A. Jami et A. Navoi ;

9. Les Parties se sont félicitées de la remise en service des points de contrôle à la frontière entre leurs pays, en soulignant que ceux-ci permettraient de servir les intérêts des peuples des deux pays et de créer des conditions favorables au renforcement des relations bilatérales ;

Les chefs d'État se sont félicités du fait que les citoyens d'un pays pourront désormais se rendre dans l'autre pays pendant 30 jours au maximum sans visa, ce qui permettra de renforcer les rapports entre tadjiks et ouzbeks ;

10. Les Présidents ont confirmé qu'ils étaient disposés à renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, le trafic d'armes, la prolifération des armes de destruction massive, la migration clandestine et d'autres problèmes menaçant la sécurité régionale et internationale. Cette coopération sera bilatérale et internationale et visera également à empêcher les activités illégales menaçant la sécurité des Parties et de leur territoire ;

Toutes les mesures nécessaires seront donc prises pour améliorer la coopération sur ces questions, en consultation avec les organismes pertinents au Tadjikistan et en Ouzbékistan ;

11. Les deux chefs d'État ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à développer la coopération sur les plans militaire et militaro-technique, ainsi que dans le domaine de l'éducation militaire, de manière mutuellement bénéfique ;

12. Les Présidents ont noté avec satisfaction la création d'un groupe de travail mixte tadjik-ouzbek sur la neutralisation des dispositifs de défense à la frontière entre les deux pays et ont souligné qu'il fallait achever ce travail en 2018-2019 ;

13. Les Présidents ont noté qu'il importait de renforcer la coopération et d'améliorer les échanges concrets en matière de gestion des catastrophes et de mettre en place des activités spécifiques dans ce domaine ;

14. Les Parties ont confirmé qu'elles avaient des avis similaires ou identiques sur des questions telles que le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité et du développement durable en Asie centrale ;

Les chefs d'État ont souligné que les problèmes touchant l'Asie centrale peuvent et doivent être réglés par les États de la région et eux seuls, dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif, dans le respect des principes d'égalité, de bénéfice mutuel et de respect, et en tenant compte des intérêts de chacun ;

15. Les Présidents ont souligné qu'un des principaux facteurs de prospérité en Asie centrale était l'utilisation intégrée des ressources en eau et en énergie en tenant compte des intérêts de tous les États de la région. Ils ont noté qu'il importait de dialoguer ouvertement, de renforcer la compréhension mutuelle, de mettre en place des activités de coopération fructueuses et de chercher des solutions justes et rationnelles qui conviennent à tous ;

Les Parties ont dit être intéressées par l'instauration d'un partenariat régional portant sur l'utilisation juste et rationnelle des ressources en eau. Elles ont souligné que les centrales hydroélectriques en activité en Asie centrale et celles qui sont en cours de construction avaient un rôle important à jouer dans la résolution des problèmes liés à l'eau et à l'énergie ;

Ainsi, l'Ouzbékistan s'est dit disposé à envisager de participer à la construction de centrales hydroélectriques au Tadjikistan, notamment la centrale de Roghun, dans le respect des règles et normes internationalement reconnues régissant la construction de ces installations ;

Les chefs d'État ont souligné la nécessité d'améliorer les mécanismes juridiques régissant l'utilisation intégrée et efficace des ressources transfrontières en eau en Asie centrale, qui facilitent l'établissement d'un dialogue constructif qui tienne compte des intérêts de tous les États de la région ;

Les Parties se sont félicitées de l'organisation du forum international pour l'environnement d'Asie centrale (Tachkent, du 5 au 8 juin 2018) et d'une conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (Douchanbé, du 20 au 22 juin 2018) ;

16. Les Présidents ont convenu que les désaccords sur la scène internationale ne pouvaient être résolus que par la voie politique, au moyen de la négociation ou d'autres méthodes pacifiques, dans le strict respect des normes universellement reconnues du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies ;

Les Parties ont remarqué qu'il existait des possibilités de maintenir et de renforcer de manière non négligeable leur coopération bilatérale sur la scène internationale et ont toutes deux exprimé le désir d'y travailler dans le cadre de l'ONU, de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres organisations internationales ;

Les Présidents se sont accordés à dire que l'ONU restait la principale organisation internationale compétente en matière de promotion du maintien de la paix mondiale et l'instance privilégiée de règlement des différends entre États ou survenant au niveau international. Les Parties ont réaffirmé leur attachement au renforcement du rôle central de coordination que joue l'ONU dans les relations internationales ;

Les Parties ont dit attendre avec intérêt la tenue d'une conférence internationale de haut niveau sur l'Afghanistan sur le thème « Processus de paix, coopération dans le domaine de la sécurité et coopération régionale » (Tachkent, 26 et 27 mars 2018) et d'une conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et le radicalisme (Douchanbé, 3 et 4 mai 2018) ;

Le Tadjikistan a appuyé l'initiative prise par l'Ouzbékistan d'élaborer et de soumettre à l'Assemblée générale un projet de résolution sur le renforcement de la coopération régionale et internationale visant à garantir la paix, la stabilité et le développement durable en Asie centrale et un autre projet sur l'éducation et la tolérance religieuse, ainsi qu'un projet de Convention sur les droits des jeunes ;

Les Parties, tenant compte du fait que le Tadjikistan assure la présidence de la Communauté d'États indépendants en 2018, ont déclaré être intéressées par l'idée d'utiliser plus efficacement les mécanismes de la Communauté afin d'en faire une plateforme qui permette de faire avancer efficacement la coopération mutuellement bénéfique ;

L'Ouzbékistan a appuyé l'initiative lancée par le Tadjikistan visant à établir à Douchanbé un centre de lutte contre les stupéfiants de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ;

L'Ouzbékistan a apprécié l'aide du Tadjikistan, qui a appuyé ses initiatives, notamment l'organisation de réunions régulières des directeurs des organismes de gestion des réseaux ferroviaires des pays de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, ou encore l'adoption d'un appel conjoint adressé aux jeunes par les chefs d'État des pays de cette même organisation ;

Les Présidents ont grandement apprécié les échanges constructifs tenus entre leurs pays dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Le Tadjikistan a appuyé la proposition de l'Ouzbékistan d'accueillir le deuxième sommet de l'OCI sur la science et la technologie, prévu pour 2020 ;

17. Les chefs d'État ont exprimé leur volonté d'appliquer rapidement et en toute bonne foi les dispositions des documents bilatéraux signés par les deux États et se sont prononcés en faveur de l'amélioration et de l'approfondissement du cadre juridique régissant l'intensification des interactions entre leurs pays dans les domaines d'intérêt commun ;

Les Parties se sont dites satisfaites des résultats de la visite officielle en République du Tadjikistan du Président de la République d'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, et ont souligné que les pourparlers qui se sont tenus et les documents qui ont été signés à cette occasion permettront de revigorer la coopération bilatérale mutuellement bénéfique dans divers domaines et de renforcer grandement les relations entre les deux États ;

18. Le Président de la République d'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, a remercié le Président de la République du Tadjikistan, Emomali Rahmon, ainsi que le peuple tadjik pour l'accueil cordial et amical qu'ils ont réservé à la délégation ouzbèke, et a invité son homologue à effectuer à son tour une visite officielle en Ouzbékistan, dont la date exacte sera déterminée par voie diplomatique.